



Ecolages Tarifs annuels

Année scolaire 2021-2022

Les tarifs sont calculés sur la base d'une grille tarifaire qui tient compte de plusieurs paramètres de la déclaration d'impôt (e.g. revenu déterminant, fortune, nb d'enfants, ...). Ceci afin de donner l'opportunité à un plus large éventail de familles de pouvoir inscrire leurs enfants dans notre école.

Le tarif minimum pour un enfant est fixé à 7'000.- par année et le tarif maximum est de 17'700.-

Le calcul du tarif des écolages se base sur la(les) décision(s) de taxation des personnes détenant l'autorité parentale de l'enfant. Pour les familles recomposées, des déductions sont calculées par rapport au nombre de demi-sœurs et demi-frères. En cas de monoparentalité, le parent devra fournir un document officiel l'attestant.

Un rabais fratries est calculé directement dans la grille tarifaire.

Les frais d'inscription (*inclus dans la grille tarifaire*) par enfant sont également progressifs selon le revenu et ne se payent qu'une seule fois lors de l'inscription. Ils sont nécessaires pour couvrir chaque année les frais de courrier, les entretiens, les frais de téléphone ou autres petits frais.

Les frais complémentaires annuels (*inclus dans la grille tarifaire*) sont d'1,5% des revenus déterminants. Ils varient également selon les revenus bien que le tarif minimum soit de 250.-. Ils sont nécessaires pour les activités sportives et culturelles, excursions, etc.

L'accueil du matin entre 7h30 et 8h30 est facultatif. Les frais se montent à 3.- par jour et par enfant pour la garde.

Pour les enfants qui sont sous notre surveillance pendant la pause de midi (12h-13h30), nous demanderons 5.- par jour et par enfant pour la garde. Le repas n'est pas inclus. Nous étudions la possibilité d'un catering.

Les versements peuvent être effectués soit en une fois pour l'année, à savoir 20 jours avant le début des cours (escompte de 2%). Soit en deux fois, à savoir la première fois 20 jours avant la rentrée scolaire et la deuxième fois avant le 1er février de l'année suivante. Des paiements mensuels peuvent aussi être accordés selon les besoins mais les trois premiers mois doivent être payés 20 jours avant le début des cours.

Les prestations suivantes sont offertes :

- Collation du matin entre 7h30 et 8h30 (optionnel selon accord avec les parents)
- Goûter + appui entre 15h30 et 16h30 – les enfants de 1-2P peuvent rentrer dès 15h30, sans réduction de tarif (selon accord préalable avec les parents).
- Matériel scolaire

Pas de tenue spéciale exigée

1ère et 2ème Harmos

Accueil (facultatif)	Collation (fruits, tartines, ...) offerte <i>Prestation payante indiquée ci-dessus</i>	7h30-8h30
Écolage	Plein temps (sans mercredi) <i>15h30 goûte offert</i>	8h30-12h00 13h30-15h30 15h30-16h30 (devoirs ou ateliers inclus)
Pause de midi (facultatif)	Prise en charge à midi (repas à prendre) sauf mercredi <i>Prestation payante indiquée ci-dessus</i>	12h00-13h30

3ème à 8ème Harmos

Accueil (facultatif)	Collation (fruits, tartines, ...) offerte <i>Prestation payante indiquée ci-dessus</i>	7h30-8h30
Écolage	Plein temps (sans mercredi après-midi)	8h30-12h00 13h30-15h30 15h30-16h30 (devoirs ou ateliers inclus)
Pause de midi (facultatif)	Prise en charge à midi (repas à prendre) sauf mercredi <i>Prestation payante indiquée ci-dessus</i>	12h00-13h30